



COMPTE RENDU DE LA REUNION COMMISSION VIE PARTICIPATIVE ET VIE QUOTIDIENNE

Jeudi 13 juin 2019 - Réunion de quartier N°5
(Petit-Mercey)

Ordre du jour :

- Introduction de M. Durant Grégoire
- Présentation de la démarche vie participative, vie quotidienne
- Point sur le retour de l'enquête
- Débat
- Divers



Un tour de table est fait afin de se présenter.

INTRODUCTION DE M. Grégoire Durant

Les rencontres avec les habitants des quartiers est un moment important. C'est une nouvelle démarche et une volonté du nouveau conseil municipal. Associer la population est important car ils sont les usagers des services, des espaces publics, etc. , au quotidien. Il faut aussi se projeter afin de planifier les actions, les projets sur le court, moyen et long terme. Il est judicieux d'élaborer un contrat de plan qui permet d'avoir cette vision du développement de la commune tout en y incluant la perspective budgétaire. M. Laurent Lahaxe dans le cadre de sa délégation a en charge l'animation et l'écriture du programme pluriannuel. M. Grégoire Durant remercie tous les participants-es.

Monsieur Lahaxe présente la démarche vie participative et vie quotidienne.

PRESENTATION DE LA DEMARCHE VIE PARTICIPATIVE, VIE QUOTIDIENNE

- Une nouvelle forme de gestion avec la mise en œuvre d'un schéma de développement à court, moyen et long terme.
- Renforcer le lien avec les habitants-es et les élus-es
- Une méthodologie avec des outils d'animation (les réunions, les activités et projets participatifs, les commissions, ...).

Mise en œuvre sur deux niveaux :

1- Technique et administratif :

- Une enquête qui a été réalisée en février 2019.
- M. Laurent Lahaxe a assisté aux différentes commissions municipales. Il en a fait ressortir un certain nombre d'actions participatives (des chantiers et activités). Une

synthèse des actions est en cours d'élaboration ainsi que des projets dans le cadre du contrat de plan.

- Elaboration du contrat de plan qui fera apparaître le schéma de développement de la commune ainsi que la perspective budgétaire.

2- L'animation de proximité :

- Les rencontres de quartier qui ont pour objectifs d'échanger sur les différentes compétences de la commune avec les habitants. De prendre en compte les remarques qu'elles soient positives ou négatives. Ces rencontres permettront ensuite de travailler en partenariat avec les habitants des quartiers concernés pour des aménagements ou actions diverses.

- Des animations de proximité (atelier participatif, chantier participatif, formation participative, etc., ...). On pourra retrouver une synthèse des idées émises. Un calendrier sera élaboré pour la rentrée de septembre 2019.

RETOUR ENQUETE

- 61 réponses (19 jeunes et 31 adultes). Ce qui représente un retour de l'ordre de 10%. Ce qui reste dans la moyenne.
- Trois axes dominants : Amélioration des modes de déplacements et sécurité – Amélioration du cadre de vie – Démarche participative. On trouve ensuite la mise en place d'équipements nouveaux – la jeunesse et les seniors. On peut retrouver le contenu de l'enquête sur le site de la commune (vie participative et vie quotidienne).



M. Laurent Lahaxe précise également qu'il a été mis en place dans le cadre de la vie quotidienne la fiche signalement. Elle permet de signaler un problème ou effectuer une réclamation relative à la voirie, à la propreté, aux espaces verts, etc, ...Le document est disponible sur le site de la commune. Cette démarche permet d'avoir des échanges directement avec les personnes et surtout de les tenir informées de l'avancement de la démarche. M. Laurent Lahaxe précise qu'il a déjà plusieurs demandes en cours. Un registre est tenu à jour.

DEBAT

Voirie

- Demande de pouvoir mettre plus de stationnement le long de l'étang car il est très fréquenté et des véhicules ne sont pas toujours correctement stationnés le long de la route. Cette question sera étudiée. Il conviendra peut-être de se mettre en lien avec l'association du Patouillet.
- On observe que des automobilistes roulent vite sur cette portion de route ainsi qu'à l'entrée du village. Il est rappelé que c'est une question de civisme. Ce problème est récurrent sur la commune et comme il a été expliqué lors des réunions précédentes c'est un comportement routier à avoir. Une mesure de la vitesse peut être réalisée avant éventuellement d'entrevoir des aménagements adaptés.
- Encore trop souvent des automobilistes ne respectent pas le stop se trouvant au Bois d'Hyombre. Il conviendrait de mieux le matérialiser.



- Une personne précise que depuis Evans - Les Granges, la vitesse est également non respectée. « Il faudrait mettre à 30 km » dit une personne. Le panneau 50 km est réglementaire et il montre bien que nous sommes en agglomération. Encore une fois les usagers de la route doivent respecter le code de la route pour la sécurité de tous.

Extincteurs

Il y a très longtemps, la commune de Petit-Mercey n'avait de moyens de protection incendie adapté. Pour l'extinction des feux, l'eau pouvait pris dans les puits excitants. Au fil du temps, le principe de basse en prévention aux risques d'incendie a été de mettre à disposition des extincteurs chez des habitants. Petit-Mercey étant aux normes d'une part, et, d'autre part, ayant fusionnée avec la commune de Dampierre ce principe n'a plus lieux d'être. Par ailleurs, des frais d'entretien des extincteurs sont facturés tous les ans.

Les transports

Il est soulevé le problème des transports pour les lycéens dont la compétence revient à la région. Sur la commune de Petit-Mercey, il n'y a pas de ramassage. A titre d'exemple, un jeune lycéen se rend par ses propres moyens (à pied ou à vélo) jusqu'à la gare de Ranchot. Auparavant, il fallait se rendre à Louvatange. D'autres jeunes vont être concernés par ce problème dans les années à venir. Il convient d'interpeller la région afin de voir la possibilité de passer à Petit-Mercey. Il est soumis la mise en place d'un covoiturage. Covoiturage qui revient également comme un mode de déplacements à développer sur la commune lors de nos précédentes réunions.

Le bureau de vote

Depuis la fusion en décembre 2018 avec la commune de Dampierre, il est posé la question de savoir s'il faut garder deux bureaux de votes lors des élections en sachant qu'il est toujours difficile de trouver des personnes pour les tenir. Par ailleurs, la loi oblige uniquement deux bureaux de vote au-dessus de 1 000 électeurs. Ce qui n'est pas le cas actuellement. L'assemblée est favorable à la tenue d'un bureau uniquement sur Dampierre. Le problème ne se pose pas pour se déplacer.

Eclairage public

Il est abordé de nouveau cette question qui avait été soumis lors d'un conseil de Petit Mercey dont 2 personnes étaient pour et 7 personnes contre. Chacun dans l'assemblée échange sur divers choses :

- Economie d'énergie,
- Hausse des taxes au fil des années pour l'éclairage,
- Protection des insectes,
- L'extinction risque de devenir obligatoire, le faire maintenant. Il faut changer nos habitudes.
- Vols, accidents.
- Des personnes travaillent de nuit – pas de lumière en entrant,
- On paie des taxes, elles servent à cela également. C'est un service,
- Mettre des lampes avec une base consommation.
- Prendre en compte les zones à risques et éclairer que celle-ci,
- Lampes solaires ou à déclenchements...

Le débat est riche. Ce qui montre qu'il convient d'avoir une vraie réflexion d'ensemble avec la population. Sujet d'étude qui pourrait être mené concernant l'éclairage public sur notre commune afin de trouver le juste équilibre entre l'utilité – la sécurité – l'environnement !!! Ce qui implique également d'avoir en amont la réflexion des aménagements ou réaménagements concernant la voirie et leurs espaces.

Divers

- Les horaires du secrétariat de Petit-Mercey sont bien. A adapter en fonction du secrétariat de Dampierre afin de répondre aux attentes de tous. Il est rappelé qu'il est rendu un service et que l'on ne peut être à disposition des personnes. Peut-il avoir une ouverture exceptionnelle lors d'un événement particulier (par exemple pour récupérer les cartes scolaires, etc, ...). La question sera étudiée.

Le rapporteur

M. Laurent Lahaxe